



Compte-rendu CTL du 15 janvier 2015

Le CTL siégeait sur une deuxième convocation, la première séance du 09/01 n'ayant pu se tenir notamment, avec le boycott de la CGT finances publiques 77.

Après lecture de la déclaration liminaire (jointe en annexe), dénonçant l'ordre du jour pléthorique entre autres, le président du CTL s'est cantonné, dans ses réponses, à justifier que les sujets avaient déjà été traités dans le cadre du groupe de travail du 17/12/2014.

Sur notre demande de la tenue préalable d'un CHSCT, dans le cadre de la mise en place des PCRP, il nous a répondu que celui-ci serait consulté avant leur mise en place définitive au 01/09/2015, mais que les textes légaux n'obligeaient pas la tenue du CHSCT avant celle du CTL.

Pour notre part, la logique d'un CHSCT donnant avis avant le CTL est évidente. L'avis du CTL doit être éclairé par l'avis du CHSCT pour être pertinent.

En effet, toutes les réformes de structure conséquentes modifient les conditions de travail et nécessitent donc la consultation et l'avis du CHSCT, compétent en la matière.

Sur les autres points de l'ordre du jour, aucun début de réponse n'a été évoqué par la direction suite à notre déclaration liminaire, ce qui confirme qu'aucune avancée n'était possible.

Devant une situation bloquée et ne souhaitant pas cautionner le détournement du CTL en simple chambre d'enregistrement, les élus et experts CGT finances publiques 77 ont quitté la salle.

Melun, le 15/01/2015



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous ne nous étendrons pas ici sur la situation internationale dramatique vu le nombre de pays en guerre, et ceux touchés par la crise et dans lesquelles les gouvernements s'entêtent par les différents plans d'austérité à plonger les populations dans le désarroi le plus complet.

Ces événements ont d'ailleurs eu récemment des répercussions en France et y compris en Seine et Marne. Les attentats ont fait 17 morts. Pour l'un d'entre eux, le massacre des journalistes de Charlie Hebdo, la conséquence en a été l'intervention des forces de police dans une entreprise de Dammartin en Goële.

Au niveau national, les vœux du chef de l'État ont été uniquement adressés aux patrons.

Décidément, ce gouvernement a choisi son camp, et le temps est bien loin où l'ennemi du candidat Hollande, était la finance.

Ce début d'année est marqué par la mise en application du pacte de responsabilité, le 1er janvier, et le 26 janvier, la discussion au parlement du projet de loi macron appelée « loi pour la croissance et l'activité ». Véritables outils à la régression sociale, l'un va brader le financement de la sécurité sociale, réduisant les prestations délivrées aux familles ; continuera à faire des cadeaux substantiels aux entreprises au travers de la baisse des exonérations patronales pour les salaires (jusqu'à 1,6 du montant du smic) et du CICE. CICE qui n'a eu, rappelons-le, aucun effet bénéfique sur les embauches et les salaires. 8 milliards d'euros ont déjà été distribués au titre du CICE (et il est prévu 20 milliards par an), aux détenteurs du capital, alors que, de nombreux ménages ont été étranglés par l'augmentation de leur imposition.

Et l'autre vise à augmenter le travail le dimanche, accentuer le travail de nuit (ouvertures des commerces jusqu'à minuit), libéraliser les transports en autocar, réformer les prud'hommes et la médecine du travail.

Autant de points qui constituent de graves attaques au projet de société qui est le nôtre.

La récente actualité de la DGFIP, dans la logique de réduction des coûts, s'exprime par la réforme de structures, la revue des missions et 2000 licenciements, pardon suppressions d'emploi.

Pour en revenir à ce CTL, force est de constater, que la direction 77 veut aller vite. L'inscription à l'ordre du jour de la mise en place du PCRP le démontre.

Projet présenté tout d'abord lors du groupe de travail du 17/12/2014, avec une remise des documents de travail le 15/12 au soir (voire le 16 au matin). Groupe de travail convoqué un mercredi après-midi, à 14h30, et dont l'ordre du jour était plus qu'abondant.

Sur ce point, la **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** tient tout d'abord à réaffirmer son opposition à la démarche stratégique et exige son abandon.

Elle réaffirme ensuite, son opposition à la fusion des services, comme les FIE, la Brigade Patrimoniale et une partie des SIP sous couvert de la création des PCRP.

Cette réforme de structures est dans la ligne droite des réductions budgétaires et sert de prétexte aux suppressions d'emploi.

Elle met sur le banc, il faut le souligner, 4 cellules CSP Chelles, Noisiel, Nemours, Montereau sans oublier la cellule de Sénart. Pour eux, c'est tout simplement le retour à la case GESTION. Elle garantie apparemment le maintien des agents sur leur résidence, or ce n'est pas le cas pour les agents de la FI de Chelles. Et n'oublions pas l'agent C de la FIE de Fontainebleau, qui ne rejoindra aucun PCRP, mais dont le poste est purement et simplement supprimé !

Oui, cette « création » de 3 PCRП inquiète de nombreux collègues, en termes de missions et de garanties individuelles.

Pour la **CGT FINANCES PUBLIQUES 77**, une telle modification structurelle doit logiquement faire l'objet d'un avis préalable du CHSCT. Cela a été reconnu par l'administration lors du GT du 17 décembre. Pourtant, son inscription à l'ordre du jour de ce CTL, dans la précipitation, ne respecte ni les textes ni ce qui semblait être admis par l'administration.

Par conséquent, nous persistons à exiger son retrait de l'ordre du jour.

Autre point à l'ordre du jour : les 37 suppressions d'emploi.

Depuis plus de 10 ans, la **CGT FINANCES PUBLIQUES** n'arrête pas d'alerter la direction générale sur les conditions désastreuses de toutes ces suppressions d'emplois, plus de 16 000 depuis 2009.

La **CGT FINANCES PUBLIQUES 77**, quant à elle, ne cesse d'affirmer que toutes ces suppressions d'emplois, 350 suppressions en 10 ans en SEINE ET MARNE, désagrègent les conditions de travail des agents, de moins en moins d'agents pour des charges identiques voire en augmentation.

La **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** s'oppose farouchement à toutes ces suppressions d'emplois depuis 2003, et comme encore en 2015, et revendique l'arrêt des suppressions d'emplois.

Dans les trésoreries de proximité, les suppressions d'emploi mettent en péril le maillage territorial.

La **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** s'oppose au démantèlement du réseau de proximité.

L'ensemble des suppressions d'emploi vient impacter des services déjà exsangues, dégradant davantage le service public que nos concitoyens seraient en droit d'attendre.

Sans que cela soit évoqué précisément, le volet emploi vient conforter l'idée d'une continuation de SIP-CDIF, sans présentation du projet aux représentants des personnels. Nous ne pouvons que dénoncer l'attitude de la direction sur ce sujet comme sur d'autres.

Aucun bilan de l'existant, non plus qu'aucun projet n'a été établi.

Alors que la direction générale avait sollicité l'ensemble des directions sur ces 2 points, la Seine et Marne fait partie des 2 seules directions qui n'ont pas répondu. Cela en dit long sur l'intérêt porté à la mission et aux personnels qui l'exercent.

Nous en avons encore eu l'illustration récemment avec le projet « PELP-SIE» retiré in extremis, grâce à l'insistance de la **CGT FINANCES PUBLIQUES**.

Autre sujet à l'ordre du jour, la modification des horaires :

Face à une situation dramatique des effectifs en Seine et Marne, nous le rappelons : 350 suppressions d'emploi en 10 ans, les agents ne sont plus en mesure d'accomplir leurs missions correctement. Cette fermeture hebdomadaire des services sera une bouffée d'oxygène pour les agents, nous en sommes conscients.

Toutefois, nous constatons qu'il s'agit là d'un aveu d'échec de la part de l'administration et du recul du service public.

Nous constatons également que vos propositions de fermeture ne prennent pas en compte les résultats des consultations que vous avez initiées. Ces consultations ont encore une fois servi de simulacre de dialogue pour des décisions déjà arrêtées.

En conséquence, nous ne prendrons pas part à ce vote.

Sur le sujet des ponts naturels, notre position n'a pas changé : chaque agent doit disposer de ses congés comme il le souhaite.

Si la direction décide qu'un pont est nécessaire, elle doit, dans ce cas, accorder une ou plusieurs autorisations collectives.

Le dernier point mis à l'ordre du jour : le transfert de mission de la gestion de la ville de BOURRON MARLOTTE, est tout simplement scandaleux et dans une large mesure, inquiétant. Ne faut-il pas voir dans cet acte, une préfiguration de la réforme territoriale et des dangers de l'intercommunalité?

Aujourd'hui, un maire demande le transfert de la gestion de sa commune d'un SPL vers un autre SPL, et vous M, le président, vous avez accepté! Vous acceptez que le SPL de Nemours soit dépouillé d'une partie de ses missions et à sa suite, en 2016, le SIP de Nemours !

Nous nous opposons à une telle décision.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le directeur, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 votera contre ce transfert de mission.

En ce qui concerne la gestion des agents de l'équipe de renfort nous prenons note de votre position.

Les Cahiers Revendicatifs de la **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** transmis en leur temps, pour lesquels nous vous avons demandé la tenue d'un CTL spécial, demande demeurée sans réponse à ce jour, ne peuvent être traités par le seul groupe de travail baptisé « conditions de vie au travail ».

Dans ces Cahiers les agents de tout le département se sont aussi exprimés sur le ménage, les lieux de restauration, les salaires, mais aussi sur les missions.

Il est urgent d'apporter des réponses aux préoccupations des collègues au sein d'un CTL qui, dans le cadre d'un véritable dialogue social, se tiendra sur la journée.

Monsieur le directeur, vous ne pouvez rester indéfiniment sourd aux revendications des agents que nous vous portons régulièrement ; la situation des emplois y occupe la toute première préoccupation des agents!

Vous devez en prendre compte.

Vous ne pouvez négliger les doléances figurant aux Cahiers Revendicatifs des agents que la **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** vous a remis en 2014 !

Monsieur le directeur,

Il est indiscutable que les sujets figurant à l'ordre du jour de ce comité technique mériteraient un temps de travail d'un minimum d'une journée, pour peu qu'il y ait eu une réelle volonté d'échange constructif de votre part. La restriction honteuse à une demi-journée ne fait que révéler une absence de volonté de l'administration de faire du comité technique le lieu de dialogue social qu'il pourrait et devrait être.

Il est patent que devant une telle attitude, aucune avancée n'est possible.

Pour ces motifs, comme pour les raisons évoquées plus haut, les élus de la CGT Finances Publiques ne souhaitent pas apporter leur caution à ce simulacre de concertation.

Les experts et élus CGT FINANCES PUBLIQUES 77 :

Maria MARINHO, Sylvie RISACHER, Nelly DULYS, Karine DADOUCHE, Hervé LE DALLIC, François SABLONIERE, Régis CAMERLYNCK, Dominique BOUFFET,